

Gazette de Baton Rouge.

PUBLIEE LE SAMEDI MATIN PAR JEAN R. DUFROCQ ET A. P. CONVERSE.

Vol. XXVI.

BATON ROUGE, LOUISIANE, DECEMBRE 28, 1844.

N. 47

FRANCO-MAÇONS.—Une procession des membres de cette fraternité a eu lieu hier, elle était des plus imposantes que nous ayons vu depuis longtemps. Un discours analogue à l'occasion a été prononcé par M. A. Adams dans l'église Méthodiste. Après que les membres ont assisté à un dîner splendide préparé pour eux au City Hotel.

AUX AMATEURS.—Ce prince épicurien, Michel Granat, vient de joindre à son café, un salon spacieux pour l'accommodation de ceux qui se trouvent disposés à régaler leur appétit de mets savoureux. On peut obtenir des huîtres, toute espèce de gibier, &c., préparés selon les règles les plus strictes de la gastronomie. Le premier jour de l'an, 1845, il se propose d'étaler un lunch, apprêté avec goût, où tous ses amis et connaissances sont respectueusement invités à y assister.

Les mines d'or de la Caroline du nord, si l'on en croit l'opinion de M. Roth, ingénieur allemand, sont aussi riches que celles du Brésil.

Un ministre anabaptiste du New Jersey n'est pas demeuré pour se délivrer des maux et des chagrins de la vie.

A New York, durant la première semaine de décembre, on a compté 149 décès, dont 29 de consommation.

Les dernières élections municipales de Montréal ont été marquées par de vives rivalités, provoquées en grande partie par des antipathies de race. Il a fallu avoir recours à la force d'armes pour ramener l'ordre et assurer la continuation des élections. L'ordre était rétabli, mais on craignait que le calme ne fût que momentané.

On lit dans la correspondance de Washington de l'Abolition, en date du 11 décembre.

L'attitude du Mexique et les Etats-Unis excitent de crainte et d'attention qu'on aurait dû s'y attendre. On est généralement d'opinion que M. Shannon a plutôt joué le matamore que le diplomate.

Pareille correspondance avec l'Angleterre n'aurait guère pu manquer d'amener la guerre, mais dans l'état actuel des choses, on ne croit pas à la guerre possible.

Une résolution de M. Allen, demandant communication de la correspondance entre l'Angleterre et les Etats-Unis au sujet de l'Oregon, est adoptée; cependant on croit que la communication n'aura pas lieu. On assure qu'on n'est pas sans espoir d'arriver prochainement à une solution diplomatique satisfaisante, mais sur quelles bases? Voilà ce qu'on ne sait pas.

M. Cottenden demande à savoir quelle somme il y a dans le trésor à la fin de chaque mois depuis janvier, s'il y a eu des dépôts, ou si on n'a fait, avec quelles garanties, &c.

On sait que la somme considérable est déposée par le secrétaire de la trésorerie chez des courtiers, et l'on veut connaître maintenant les particularités de ce fait singulier.

La Chambre a été toute la journée en comité général à discuter le bill de M. Dancon, réglementant et généralisant l'élection présidentielle; le second lundi de novembre parait prévaloir.

On s'est aussi occupé d'un bill pour réduire le prix des terres qui auront été vendues un certain temps sur le marché.

M. Barrow, de la Louisiane, a pris son siège.

La même correspondance, en date du 13, dit:

On a présenté hier, quelques pétitions abolitionnistes qui soulevèrent sans doute de vifs débats. J'espère qu'on dispensera de ces pétitions, sinon on s'ennuierait de leur lecture.

On assure que le Mexique a décliné l'entrée de ses ports à la suite de l'annexion des Etats-Unis et que le général Almonte a rompu toute communication avec notre gouvernement. Tout cela cependant, pas plus que la correspondance de M. Clayton et Shannon, n'a pas fait de sensation.

Le 10, l'hon. Henri Johnson a présenté la résolution suivante:

peradé que lui de la bonté de ma découverte et de l'immensité des résultats qu'elle pouvait amener. Bien m'en a pris car il n'y avait pas de quoi se vanter. Un insecte maléficiel m'aurait barré le chemin. Les guêpes m'ont toujours fait un frayeur horrible. Surtout quand elles sont de cette race vénimeuse dont Alphonse Karr est le père.

Je ne connais pas M. Gire et j'en suis fâché, je lui aurais porté de bon cœur mes condoléances. Je ne connais pas M. Carr et j'en suis content; je me serais cru obligé de lui dire ou de M. Gire à talent pour chercher à rendre ridicule un homme qui peut se tromper sur la valeur de son invention, mais qui, à coup sûr, a le mérite d'avoir consacré ses veilles et probablement son patrimoine à la recherche de choses inconnues? M. Gire est un imbécille, et je ne connais rien de plus détestable que de faire briller son esprit au détriment d'un pauvre hère qui n'en a pas. Ainsi je suis satisfait de ne pas connaître M. Carr et je suis bien plus encore d'être séparé de lui par l'immensité de l'océan, ce me permettra de vous dire avec un peu moins de crainte qu'elle fut mon invention.

Compatriote de Montgolfier, ami de sa famille, je n'ai pu voir la gloire qui couvre ce grand nom, la considération qui en découle, sans être prié du désir d'y voir ma part de cette gloire; Et je me suis mis à travailler avec ardeur, et mon cœur bondissait d'orgueil à l'idée qu'un jour j'aurais été, dans la postérité, le nom de George Louis, serait le celui de Montgolfier.

Faible description, le nom de George Louis n'est pas plus connu que n'aurait été celui de M. Gire et M. Alphonse Karr ne l'eût arraché des nues et rebulé plus bas qu'il terre.

Bien des gens ont cherché à diriger les ballons, aucun jusqu'à ce jour n'a pu en venir à bout, à qui doit-on attribuer ce peu de succès? La découverte du citoyen de Järdeche doit elle bientôt porter ses fruits? ou bien est-elle de celles qui devant leur époque ont été faites prématurément et restent inapplicables jusqu'à ce que le progrès intellectuel de l'humanité amène leur utilisation. Mon esprit se refuse à admettre cette dernière possibilité. Non nous ne léguerons pas à nos neveux une découverte que notre impuissance aura rendu stérile. Le monde marche à sa centralisation. Les Télégraphes, les chemins de fer, les navires qui sillonnent les mers, sont un immense réseau qui les lie les uns aux autres. L'heure ne semble-t-elle pas arrivée où ce réseau doit se resserrer encore, où l'homme pourra s'élever dans ses voies aériennes que son ciel a mesurées, que son esprit a parcourues et vers lesquelles la raison se sent instinctivement attirée. Et qui pourrait l'empêcher? Qui pourrait arrêter les expérimentations? Surtout la crainte de la mort? Celui qui marche à la découverte ne tient à cette vie que parce qu'il lui demande le temps de travailler utilement pour la postérité. Serait-ce la difficulté de maîtriser ces gaz qui doivent les emporter à travers les flots roulants de l'atmosphère.

Qu'est-ce que ces gaz légers à côté de la vapeur d'eau qui travaille incessamment à rompre les barrières de fer dans les quelles elles sont comprimées? Quant à ces gaz qui sont à côté de ces charges d'électricité si épouvantables qu'aucun calcul n'a pu jusqu'à ce jour en limiter ou définir la puissance?

Mais où me laissez-vous enlever? Je ne voudrais pas que le souvenir de mes anciennes idées se réveille, que ma tête s'échauffe et que moi George Louis le plus infirme des laborieux, je frappe la terre du pied croyant qu'il va en sortir de grandes choses. Qu'il me soit permis de dire que je me suis promis de ne réclamer à la terre que des éloges et des salades. Cela doit vous faire comprendre dans quel état d'esprit je me suis inventeur, quand plongé dans ces calculs, il s'élevait dans l'air, et un monde le moule à sa manière et tout d'un coup obligé de quitter ce monde imaginaire, tombe sur le monde réel, sur cette terre qu'habite M. Alphonse Karr n'a-t-il pas de quoi le rendre fou.

Tout découvert met un certain laps de temps avant d'être appliqué d'une manière utile. Celle des ballons aura plus de difficultés que beaucoup d'autres, à être perfectionnée, à cause des dépenses énormes dans lesquelles est entraîné l'expérimentation; mais si on est disposé à jeter dans le croquet absorbant des expériences dix mille piastres et de long travail. Ceux qui feraient le plus volontiers ce sacrifice pécuniaire, sont ceux qui n'en ont pas, ou qui n'en ont que peu. Comme qu'il en soit les expériences aéronautiques ne peuvent être faites que par un nombre bien limité d'individus. Il faudrait donc un hasard bien heureux pour que dans ce nombre se trouve l'homme qui gouvernerait les ballons.

Les gouvernements sentent cela, tôt ou tard, et c'est ce qu'ils prendront l'initiative, lorsqu'ils ouvriront des concours où viendront se croiser des théories diverses; l'opinion mettrait à la disposition du plus capable, les capitaux nécessaires à l'exécution de ses plans, qu'on pourra dire que les aérostates commencent à prendre leur essor. En attendant ils ont fait bien peu de chemin. S'élever dans les airs n'est pas de la science, c'est de la magie. On ne peut dire que les aérostates ont pris leur essor, car ils n'ont fait que se balancer dans le ciel, sans avoir pu aller plus loin.

On ne peut dire que les aérostates ont pris leur essor, car ils n'ont fait que se balancer dans le ciel, sans avoir pu aller plus loin.

On ne peut dire que les aérostates ont pris leur essor, car ils n'ont fait que se balancer dans le ciel, sans avoir pu aller plus loin.

On ne peut dire que les aérostates ont pris leur essor, car ils n'ont fait que se balancer dans le ciel, sans avoir pu aller plus loin.

On ne peut dire que les aérostates ont pris leur essor, car ils n'ont fait que se balancer dans le ciel, sans avoir pu aller plus loin.

On ne peut dire que les aérostates ont pris leur essor, car ils n'ont fait que se balancer dans le ciel, sans avoir pu aller plus loin.

On ne peut dire que les aérostates ont pris leur essor, car ils n'ont fait que se balancer dans le ciel, sans avoir pu aller plus loin.

On ne peut dire que les aérostates ont pris leur essor, car ils n'ont fait que se balancer dans le ciel, sans avoir pu aller plus loin.

On ne peut dire que les aérostates ont pris leur essor, car ils n'ont fait que se balancer dans le ciel, sans avoir pu aller plus loin.

On ne peut dire que les aérostates ont pris leur essor, car ils n'ont fait que se balancer dans le ciel, sans avoir pu aller plus loin.

Provisions.—La demande est modérée en tout genre, pas de changement dans les prix.

CANAL & TOILE D'EMBALLAGE.—Faible demande et les prix restent à nos derniers cotés; la toile de 11 à 12 1/2 c. la yard, la corde de 4 à 4 1/2 c. la livre.

WALKER.—Demande modérée aux derniers cotés, savoir, 25 c. par galon.

TEXAS.—Par l'arrivée du steamer New York, nous avons reçu nos journaux de Galveston jusqu'à 21.

Près de 400 émigrants venaient d'arriver de Brème à Galveston, au moment du départ du New York.

Les basses eaux ayant interrompu les communications entre Galveston et Houston, on n'avait pas depuis quelque temps des nouvelles du siège du gouvernement.

On trouve dans les journaux l'adresse d'inauguration de nouveau Président.—C'est un document simple, court et bien écrit. Il y promet toute son attention au maintien du crédit public, à la cessation des émissions de papier par le gouvernement, à l'établissement d'un bon système d'écoles publiques; à l'obtention d'une paix prochaine avec Mexico; à l'encouragement de l'immigration; à entretenir de bonnes relations avec les indiens des frontières; à l'introduction du système pénitentiaire; à l'encouragement des améliorations intérieures &c.

Si le Texas peut avoir toutes ces choses à la fois, même qu'il, se hâte bien de repousser l'annexion, car il ne les aurait pas s'il faisait partie de l'Union.

Un journal de Galveston dit aussi que le peuple aura prochainement à se prononcer sur le point de savoir s'il veut accepter une reconnaissance d'indépendance du Mexique à la condition de ne pas s'incorporer aux Etats-Unis, ou s'il faut attendre cette incorporation.

Le ministre britannique M. Elliott, était échoué avec soixante autres passager à bord du Steamer Dayton sur Red Fish Bar.

Ebenezer Allen a été nommé avocat général du Texas.—Stephen Hoyle doit être secrétaire privé.

Les indiens, dans les environs de Bastrop, ont repris le cours de leur déprédations.

Le major Hays a licencié sa compagnie de vétérans, faute de moyens, dit-il; mais depuis lors, les Mexicains sont devenus plus inquiétants aux environs de San Antonio. Le peuple prétend que le Congrès le protège.—Abolition.

TROUBLES DES ABOLITIONISTES.—On lit dans le Lexington (Vt.) Observer de 14.

"Nous voyons par un extrait du Telegraph de Georgetown, petite ville près de Mayville, Ohio, qu'il y avait dans le voisinage des troubles sérieux—troubles qui ont déjà coûté la vie à plusieurs personnes.

Il paraît que plusieurs esclaves appartenant au Colonel Edward Towers, du comté de Mason, Kentucky, s'échappèrent et se réfugièrent chez Robert Miller et Absalom King. Ces esclaves furent poursuivis par plusieurs personnes de ce côté de la rivière, parmi lesquels étaient le Col. Towers et son fils, qui avaient été informés d'endroit où ils étaient cachés. Des recherches faites dans la maison de Miller firent découvrir deux esclaves qui tentèrent à s'échapper. Miller qui voulait faire de la résistance pour favoriser leur fuite, fut assommé et poignardé et ne survécut que quelques moments. On a emprisonné ces esclaves qui s'y trouvaient et l'on se rendit à la maison de King, où les autres étaient cachés. Chez King, on trouva 4 ou 5 hommes armés qui déclarèrent être décidés à ne pas laisser faire de recherches dans la maison de leur ami. Un pla de colonel Towers, fut tué sur le coup et presque en même temps, King, le propriétaire de la maison fut blessé mortellement à ce qu'on croit. Les choses en étaient là, lorsque le sheriff est survenu qui arrêta les combattants.

Un post scriptum du même journal annonce qu'un autre parti de Kentuckians se rendit sur les lieux en apprenant les nouvelles, et qu'une autre épouvantable rixe s'en était suivie. Un esclave qui avait résisté au frère du Col. Towers, fut pendu. Les maisons de Miller et de King furent brûlées avec tout leur mobilier, et l'on ajouta en terminant, le nombre de Kentuckians augmenta à chaque instant et tout le voisinage est en armes—malgré les efforts du sheriff Dieu seul sait comment tout cela finira.

"Tels sont les faits de cet infernal fanatisme qui, sous prétexte de liberté, conduit au vol des esclaves. Il est temps de leur donner une leçon qu'il n'oublient pas de leur vie."

Il y a eu à Walton, dans l'état de New York, un incendie qui a dévoré une maison de ferme avec des circonstances qui en font une calamité publique.

La ferme était occupée par M. Seymour F. Benedict et sa famille. Vers une heure du matin Benedict se sentant presque suffoqué par la fumée, sortit précipitamment avec sa femme et un enfant—mais il vit en même temps que la partie supérieure de la maison était en flammes, et que dans cette partie supérieure dormaient cinq enfants. L'enfant, enfant de 14 ans, se sauva par la fenêtre avec l'assistance du père mais elle mourut le soir même des suites de ses brûlures. Malheureusement l'enfant qui se sauva, monta rapidement l'échelle pour aller chercher ses enfants en danger et périt dans cette noble entreprise avec cinq enfants de son frère. De sorte que ce triste famille fut réduite à six personnes, la mère et les six enfants. On assure que la raison de malheurs inouïs qui résistera pas à un événement, jusqu'à présent déjà des signes non équivoques d'incendie mental.

Il a été arrêté le 16 courant, par M. Shepherd Brown demeurant à environ 12 milles au-dessous de la maison de ceur de cette paroisse, un cheval bai, âgé d'environ 8 ans, environ 16 pouces de hauteur, paraissant avoir eu la fâcheuse habitude de dérober, les deux parties de derrière blanches, une petite étoile blanche au front, sans aucune marque sur son apparence.

Si le dit cheval n'est pas réclamé dans les 60 jours de la publication du présent avis, conformément aux règlements du Juge de police, il sera exposé en vente publique par le sous-juge au domicile du dit Shepherd Brown, le 20 février prochain à 10 heures du matin. Conditions, au comptant.

ROSEMOND HEBERT, P. J.
décembre 28 48

ARRETEJ.
Par Théophile Baton, à environ 12 milles de Baton Rouge, un cheval d'un brun foncé, enroulé de 15 pouces de hauteur, âgé d'environ 8 ans, environ 16 pouces de hauteur, paraissant avoir eu la fâcheuse habitude de dérober, les deux parties de derrière blanches, une petite étoile blanche au front, sans aucune marque sur son apparence.

Si le dit cheval n'est pas réclamé dans les 60 jours de la publication du présent avis, conformément aux règlements du Juge de police, il sera exposé en vente publique par le sous-juge au domicile du dit Théophile Baton, le 20 février prochain à 10 heures du matin. Conditions, au comptant.

820 DE RECOMPENSE.
La susdite somme sera payée à quiconque déposera entre les mains de Messrs. Knox & Malin, une petite montre en or, brisée, portant, sur la boîte de M. R. ymond, horloger, il y a environ un an, une montre qui a été dérobée par un nommé, nulle question sera élevée. On prie de nous porter le nom de Tubas (fabriqué) London.

El Docteur D. Vasquez.
De la faculté de Paris, médecin et chirurgien, Licencié par la faculté de la Nouvelle-Orléans, offre respectueusement ses services à la paroisse de Baton Rouge, pour les soins que qu'on voudrait se confier. Equina opuesta à la de M. Mailhard.

AVIS.
Vente de propriété pour le paiement de taxes de paroisses de la paroisse d'Est Baton Rouge, Louisiane.

En vertu d'un acte intitulé, "un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 26 Mars, 1842, et en vertu de 4me section d'un acte approuvé le 15 Mars 1831, je vendrais en vente publique, Jeudi 23 Janvier 1845, la maison de Cour de la ville de Baton Rouge, à l'heure habituelle des ventes, tous les droits, titres et prétentions des personnes nommées, savoir: d'un lot de terre inoccupé, 115 1/2 1/2 pieds de face et 90 pieds de profondeur, situé dans cette partie de la ville de Baton Rouge, et devant appartenir conjointement à M. H. L. Scott, Balder, Gardner, Simon, Mait & Fulton, en lot No 7, let 2 de la dite propriété. Surtout un morceau de terre et améliorations situées dans cette partie de la ville de Baton Rouge, connue par Hall's Row faisant face à la rue du Nord, bornée à l'est par un lot appartenant à John Baker, à l'Ouest par un lot des héritiers de Brown, et mesurant 30 pieds de face par 21 de profondeur pour le montant de leur taxes de paroisse de la paroisse d'Est Baton Rouge pour l'année 1843 et les frais.

Tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Henry C. Christmas et David Robinson, dans la paroisse d'Est Baton Rouge, bornée à l'Ouest par terre de ce-départ, appartenant à Yeo, au nord par terre de Foster, à l'est par celles de L. H. Carpenter et au sud par — pour le paiement de ses taxes de paroisse dans la paroisse d'Est Baton Rouge pour les années 1840, 1841, 1842 et 1843, et les frais.

Tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thomas Liley, dans et à 1820 arpens de terre situés dans la paroisse d'Est Baton Rouge, et bornés au nord par terres de Baker, est par terres de Wm. P. Cox et autres, au sud par terres de Cane et Newcomb, à l'Ouest par le fleuve Mississippi, pour le paiement de la balance de ses taxes de paroisse pour l'année 1843, et les frais.

Conditions.—Celui qui paiera le montant de ses taxes sur la dite propriété le jour de la vente, et les frais, aura le privilège d'acquiescer, sur la propriété ainsi vendue, selon la loi.

Les actes de vente seront passés par devant l'hon. Ch. Tessier, Juge de paroisse.

O. HACKETT.
Collecteur des taxes de paroisse.
Dec. 21 46.

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR DES PREUVES.
Paroisse d'Est Baton Rouge.

En vertu d'une commission à moi adressée par l'honorable L. Saunders, Juge de paroisse, dans et pour la paroisse d'Est-Feliciana, dans la ville de Baton Rouge, à midi, la propriété ci-dessus décrite, appartenant à la succession de feu Robert W. Walker, décédé, savoir:

Cinq cents et douze arpents de terre, proche les Plaines, dans un lot de terre de Poyser, au sud par celle de Gudson Neville, à l'est par terre de la succession de feu Robert W. Walker, et à l'ouest par John Hogan.

Aussi un certain lot ou partie de terre situés dans cette paroisse, sur le fleuve Mississippi, immédiatement joignant le morceau de terre réclamé par James Hudson, contenant cinq arpents de superficie, bornés au nord par terres de James Hudson, au sud et à l'est par terres de Yourc & Boster, et à l'ouest par le fleuve Mississippi avec les appartenances y appartenant.

CONDITIONS DE LA VENTE.
Douze mois de crédit, en billets endossés, payables en banque et hypothéqué jusqu'au paiement final.

CH. TESSIER, P. J.
Nov. 30 1844 43.

EPAVE.
Il a été arrêté le 16 courant, par M. Shepherd Brown demeurant à environ 12 milles au-dessous de la maison de ceur de cette paroisse, un cheval bai, âgé d'environ 8 ans, environ 16 pouces de hauteur, paraissant avoir eu la fâcheuse habitude de dérober, les deux parties de derrière blanches, une petite étoile blanche au front, sans aucune marque sur son apparence.

Si le dit cheval n'est pas réclamé dans les 60 jours de la publication du présent avis, conformément aux règlements du Juge de police, il sera exposé en vente publique par le sous-juge au domicile du dit Shepherd Brown, le 20 février prochain à 10 heures du matin. Conditions, au comptant.

ROSEMOND HEBERT, P. J.
décembre 28 48

ARRETEJ.
Par Théophile Baton, à environ 12 milles de Baton Rouge, un cheval d'un brun foncé, enroulé de 15 pouces de hauteur, âgé d'environ 8 ans, environ 16 pouces de hauteur, paraissant avoir eu la fâcheuse habitude de dérober, les deux parties de derrière blanches, une petite étoile blanche au front, sans aucune marque sur son apparence.

Si le dit cheval n'est pas réclamé dans les 60 jours de la publication du présent avis, conformément aux règlements du Juge de police, il sera exposé en vente publique par le sous-juge au domicile du dit Théophile Baton, le 20 février prochain à 10 heures du matin. Conditions, au comptant.

820 DE RECOMPENSE.
La susdite somme sera payée à quiconque déposera entre les mains de Messrs. Knox & Malin, une petite montre en or, brisée, portant, sur la boîte de M. R. ymond, horloger, il y a environ un an, une montre qui a été dérobée par un nommé, nulle question sera élevée. On prie de nous porter le nom de Tubas (fabriqué) London.

El Docteur D. Vasquez.
De la faculté de Paris, médecin et chirurgien, Licencié par la faculté de la Nouvelle-Orléans, offre respectueusement ses services à la paroisse de Baton Rouge, pour les soins que qu'on voudrait se confier. Equina opuesta à la de M. Mailhard.

AVIS.
Vente de propriété pour le paiement de taxes de paroisses de la paroisse d'Est Baton Rouge, Louisiane.

En vertu d'un acte intitulé, "un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 26 Mars, 1842, et en vertu de 4me section d'un acte approuvé le 15 Mars 1831, je vendrais en vente publique, Jeudi 23 Janvier 1845, la maison de Cour de la ville de Baton Rouge, à l'heure habituelle des ventes, tous les droits, titres et prétentions des personnes nommées, savoir: d'un lot de terre inoccupé, 115 1/2 1/2 pieds de face et 90 pieds de profondeur, situé dans cette partie de la ville de Baton Rouge, et devant appartenir conjointement à M. H. L. Scott, Balder, Gardner, Simon, Mait & Fulton, en lot No 7, let 2 de la dite propriété. Surtout un morceau de terre et améliorations situées dans cette partie de la ville de Baton Rouge, connue par Hall's Row faisant face à la rue du Nord, bornée à l'est par un lot appartenant à John Baker, à l'Ouest par un lot des héritiers de Brown, et mesurant 30 pieds de face par 21 de profondeur pour le montant de leur taxes de paroisse de la paroisse d'Est Baton Rouge pour l'année 1843 et les frais.

Tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Henry C. Christmas et David Robinson, dans la paroisse d'Est Baton Rouge, bornée à l'Ouest par terre de ce-départ, appartenant à Yeo, au nord par terre de Foster, à l'est par celles de L. H. Carpenter et au sud par — pour le paiement de ses taxes de paroisse dans la paroisse d'Est Baton Rouge pour les années 1840, 1841, 1842 et 1843, et les frais.

Tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thomas Liley, dans et à 1820 arpens de terre situés dans la paroisse d'Est Baton Rouge, et bornés au nord par terres de Baker, est par terres de Wm. P. Cox et autres, au sud par terres de Cane et Newcomb, à l'Ouest par le fleuve Mississippi, pour le paiement de la balance de ses taxes de paroisse pour l'année 1843, et les frais.

Conditions.—Celui qui paiera le montant de ses taxes sur la dite propriété le jour de la vente, et les frais, aura le privilège d'acquiescer, sur la propriété ainsi vendue, selon la loi.

Les actes de vente seront passés par devant l'hon. Ch. Tessier, Juge de paroisse.

O. HACKETT.
Collecteur des taxes de paroisse.
Dec. 21 46.

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR DES PREUVES.
Paroisse d'Est Baton Rouge.

En vertu d'une commission à moi adressée par l'honorable L. Saunders, Juge de paroisse, dans et pour la paroisse d'Est-Feliciana, dans la ville de Baton Rouge, à midi, la propriété ci-dessus décrite, appartenant à la succession de feu Robert W. Walker, décédé, savoir:

Cinq cents et douze arpents de terre, proche les Plaines, dans un lot de terre de Poyser, au sud par celle de Gudson Neville, à l'est par terre de la succession de feu Robert W. Walker, et à l'ouest par John Hogan.

Aussi un certain lot ou partie de terre situés dans cette paroisse, sur le fleuve Mississippi, immédiatement joignant le morceau de terre réclamé par James Hudson, contenant cinq arpents de superficie, bornés au nord par terres de James Hudson, au sud et à l'est par terres de Yourc & Boster, et à l'ouest par le fleuve Mississippi avec les appartenances y appartenant.

CONDITIONS DE LA VENTE.
Douze mois de crédit, en billets endossés, payables en banque et hypothéqué jusqu'au paiement final.

CH. TESSIER, P. J.
Nov. 30 1844 43.

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR DES PREUVES.
Paroisse d'Est Baton Rouge.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse d'Est Baton Rouge, il sera vendu par le sous-juge, Juge de Paroisse et ex-officio encaisseur.

LUNDI 3 FÉVRIER 1845.
à l'heure habituelle des ventes, la propriété suivante appartenant à la succession de feu Isidore Tullier, décédé. La vente au lien au dernier domicile du dit défunt.

L'habitation ou demeure le dit défunt, dans cette paroisse, à environ 7 milles au-dessous de la ville de Baton Rouge, contenant cent soixante-quatre 23/100 arpents superficiels, faisant face au fleuve Mississippi, borné en haut, par les terres de F. D. Conrad, et en bas par celles des héritiers de A. L. Duncan, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi, les esclaves suivants, savoir: Le négresse Sally âgée de 45 ans, Julie 18 ans, et son enfant 3 mois, Joe 12 ans, Rachel 45 ans, Hetsy 30 ans, Marguerite 18 ans, Isaac 15 ans, Queen, négresse de 40 ans et ses deux enfants, Frank 10 ans, Henry 3 ans, François, négresse de 50 ans, Caroline 38 ans, 3 enfants: François de 7 ans, Marcel de 5 et Adeline de 3, Hortense, négresse de 32 ans et ses quatre enfants, viz: Gustave de 18 ans, Charlotte de 5, Joseph de 3, et un jeune enfant de quatre mois, Victoire, négresse de 26 ans et ses trois enfants, William de 6 ans, Eliza de 4, et Felix d'un an, Lucinda de 3 ans, et son enfant Catherine de 4 ans.

Aussi.—Mobilier de ménage et de cuisine, ustensiles aratoires, 200 peaux, environ 425 barils de maïs.

Plusieurs chevaux et bêtes à cornes. Cochons, et plusieurs autres articles.

Aussi.—Un lot de terre dans la ville d'Est Baton Rouge.

Conditions.—La terre et les esclaves à un crédit d'un, deux et trois ans du jour de la vente. La propriété personnelle, payable en Mars prochain (1845) en billets endossés payables à la banque de la Louisiane, à Baton Rouge, portant huit pour cent d'intérêt, de leur maturité au paiement final, et hypothéqué sur la terre et esclaves, jusqu'au paiement final.

WILLIAM DAVIDSON & Co.
AGENTS EN COTON.
ET
NEGOCIANS-COMMISSIONAIRES.
RUE DU CANAL NO. 81.
Nouvelle-Orléans.

POIDS DU PAIN.
Fixé par le maire pour la semaine suivante La farine étant à \$4.32 le baril, 87 ans de pain pour dix sous.

HABITATION SUCRÈRE, ESCLAVES &c. A VENDRE.
A vendre à des prix raisonnables une habitation située sur le fleuve Mississippi, à neuf milles au-dessous de la ville Baton Rouge, sur la rive au sud environ cent arpents et demi de face au fleuve, avec une prairie de quatre arpents, les lignes se rapportent à un peu contenant environ quatre cent trente-cinq arpents superficiels plus ou moins. La dite habitation a environ deux cents arpents défrichés et entourés d'une bonne barrière, aussi une bonne maison, toutes les bâtisses nécessaires à une sucrerie, et un moulin à cheval, le bureau de M. J. M. Brunet, mesurant 60 pieds de face par 105 de profondeur.

Si la dite habitation, morceau de terre et esclaves, ne sont pas vendus à l'amiable auparavant, ils seront vendus en vente publique sur les lieux.

LUNDI 18 JANVIER PROCHAIN.
Les conditions de la vente seront connues sur le jour de la vente, à midi, à la maison de Cour, dans la ville de Baton Rouge, à midi, la propriété ci-dessus décrite, appartenant à la succession de feu Robert W. Walker, décédé, savoir:

Cinq cents et douze arpents de terre, proche les Plaines, dans un lot de terre de Poyser, au sud par celle de Gudson Neville, à l'est par terre de la succession de feu Robert W. Walker, et à l'ouest par John Hogan.

Aussi un certain lot ou partie de terre situés dans cette paroisse, sur le fleuve Mississippi, immédiatement joignant le morceau de terre réclamé par James Hudson, contenant cinq arpents de superficie, bornés au nord par terres de James Hudson, au sud et à l'est par terres de Yourc & Boster, et à l'ouest par le fleuve Mississippi avec les appartenances y appartenant.

CONDITIONS DE LA VENTE.
Douze mois de crédit, en billets endossés, payables en banque et hypothéqué jusqu'au paiement final.

CH. TESSIER, P. J.
Nov. 30 1844 43.

THOMAS GIBBES MORGAN.
ATTORNEY AND COUNSELLOR AT LAW.
No. 17, Royal Street, New Orleans.

Having for many years devoted much of his time to the examination of land titles, registers his professional services to those whose interests are affected under the late act of Congress, providing for the adjustment of land titles in Louisiana and Arkansas.

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR DES PREUVES.
Paroisse d'Est Baton Rouge.

Il